

Union des Comores rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, 2013

Ahmed Said Soilihi

Direction Générales des Ressources Halieutiques

INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES

<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l'année dernière concernant toutes les flottilles sauf celles de palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données finales de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2013] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p>	<p style="text-align: center;"><i>OUI</i> <i>15/10/2013</i></p>
<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données provisoires de l'année dernière concernant les palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données provisoires de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2013] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p> <p>RAPPEL : Les données finales de l'année précédente concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat avant le 30 Déc. de l'année en cours [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2013, les données finales de l'année calendaire 2012 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2013).</p>	<p style="text-align: center;"><i>NON</i></p>
<p><i>Nous ne disposons pas de pêcheerie palangrière</i></p>	



Résumé exécutif [Obligatoire]

La pêche aux Comores est exclusivement artisanale, pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre, motorisé ou non motorisé d'une longueur de 3 m à 9 m. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques (Thunnus albacares, Katsuwonus pelamis, Thunnus alalunga Istiophorus platypterus, Thunnus obesus, Euthynnus affinis) et contribue pour sa totalité à l'alimentation de la population comorienne, tout en fournissant 55% de l'emploi total du secteur agricole soit environ 8000 pêcheurs. Les techniques de pêche utilisées sont essentiellement la ligne de traîne, la palangrotte et peu de filet pour les petits pélagiques. La durée de la marée est d'une journée à 7 jours. Depuis février 2011 les Comores ont mis en place un système de collecte des données sur les lieux de débarquement grâce à l'appui technique et financière de la CTOI et l'OFCE. La production annuelle issue de cette enquête est estimée à 8088 tonnes toutes espèces confondues soit environ 5252 tonnes de thonidés sur un ensemble de 5623 embarcations.

La pêche industrielle est inexistante au niveau national. Cette activité de pêche est pratiquée par une flottille étrangère qui opère dans le cadre d'un Accord de pêche.

Les captures de cette flottille ne sont ni débarquées ni transbordées dans le pays.

1. CONTEXTE/INFORMATIONS GENERALES SUR LES PECHERIES [OBLIGATOIRE]

Les produits halieutiques constituent avec les cultures d'exportation et les cultures vivrières l'essentiel de l'économie comorienne. On estime que le secteur de la pêche fournit environ 55 % de l'emploi total du secteur agricole et 21 % de sa valeur ajoutée.

La pêche aux Comores est presque exclusivement artisanale, elle est pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques, La technique de pêche utilisée est la palangrotte à pierre perdue notamment sur le plateau continental ou la petite traîne à la pagaie au niveau du tombant, la traîne au tour de dispositif de concentration de poisson (DCP) et sur les bancs libres dans un rayon d'environ 25 miles des côtes des îles. La durée de la marée varie d'une journée à une semaine. Les captures annuelles 2011 de thonidés (Thunnus albacares, Katsuwonus pelamis, Istiophorus platypterus, Thunnus obesus, Euthynnus affinis) sont estimées à 5252 tonnes.

. Cette pêche contribue, pour une grande part, à l'alimentation de la population comorienne. Cependant, la production actuelle ne suffit pas à satisfaire régulièrement la demande en poisson.

Le secteur de la pêche est pourtant très prometteur pour l'économie comorienne. Il peut compter sur une ressource encore sous-exploitée avec des produits de qualité tels que les thonidés, espadons, mérus et langoustes et une demande régionale porteuse.

Sur le plan des techniques de pêche, d'importants efforts ont été réalisés par le passé pour introduire des embarcations plus performantes, sécuriser l'approvisionnement en matériels de pêche et développer des dispositifs de concentration du poisson (DCP). Toutefois, les conditions de pérennité de ces initiatives, liées à des projets de développement, restent un défi à relever.

pêche industrielle n'existe qu'au travers des accords de pêches, la pêche thonière artisanale est par contre très ancienne. Dans un contexte économique extrêmement fragile où l'autosuffisance alimentaire est loin d'être assurée, la priorité nationale est de renforcer, au meilleur coût, et en privilégiant l'emploi/investissements, l'exploitation directe des ressources non seulement de proximité mais dans la mesure du possible des ressources pélagiques hauturières disponibles.

2. STRUCTURE DE LA FLOTTILLE [OBLIGATOIRE]

Composé en partie par des embarcations traditionnelles, il s'agit des pirogues monoxydes à un seul ou deux balanciers, propulsé à la pagaie elle pratique la pêche à la palangrotte, pêche de nuit avec lumière, sans lumière, traîne. La durée de la marée est d'une journée. La taille de ces pirogues est variable (3 à 5m), elles sont conçues pour transporter au moins un adulte, d'autres plus grandes pourrait accueillir jusqu'à trois pêcheurs, mais en majorité, les pêcheurs en équipe sont en binôme.

Les embarcations motorisées en fibre de verre sont conçu à travers différents projets de développement que les Comores ont bénéficié. Ces embarcations sont variables par leur taille (5 à 9m) et la puissance des moteurs (15 à 40 cv). Elle pratique essentiellement la pêche à la traîne, à la palangrotte et aux filets pour les petits pélagiques.

Tableau 1: Nombre de bateaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d'engin et taille

<i>Technique de pêche</i>	<i>Nbre de bateaux 2011</i>	<i>Nbre de bateaux 2012</i>
<i>ligne à main</i>	29%	23,26%
<i>ligne de Traîne</i>	24%	23,11%
<i>Filet à petit pélagique</i>	3%	3,11%
<i>Autres</i>	44%	50,52%
Motorisation		
<i>non motorisé</i>	4100	3601
<i>motorisé</i>	1770	1659
<i>Inconnu</i>	13	8
Longueur hors tout		
<i>0,1 - 5,9 m</i>	2425	1960
<i>6 - 11,9 m</i>	279	291
<i>Inconnu</i>	3179	3017

3. PRISES ET EFFORT (PAR ESPECE ET ENGIN) [Obligatoire]

Pour illustrer les prises et effort nous avons présenté trois types d'embarcations le GAP(galawa à pagaie) une pirogue en bois à pagaie, le G18 une embarcation en fibre de verre de 6m motorisé qui effectue des marée d'une journée et les JAP embarcation en fibre de verre de 9m de longueur et qui fait des marée de plusieurs jours un semaine au maximum.

Tableau 2. Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI. Inclure une catégorie « non comprises ailleurs - NCA » pour toutes les autres captures combinées. [Note : plusieurs tableaux peuvent être nécessaires, par ex. **Tableau 2a, 2b, 2c).** [Obligatoire]



T 2a Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la traîne			
Espèces	Prises (kg) G18	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	5072	2630	1,93
BET	144904	13676	10,60
BLM	11934	3282	1051
BLT	18031	7466	2,42
BSH	196	2981	0,07
BUM	468	568	0,82
COM	1797	1051	1,71
FRI	3214	917	3,51
GUT	27	72	0,37
KAW	162980	9610	16,96
LOT	10	389	0,03
MLS	27	706	0,04
SFA	3572	5151	0,69
SKH	11268	9023	1,25
SKJ	2561569	19371	132,24
SWO	9896	5093	1,94
WAH	96388	11715	8,23
YFT	1003246	19283	52,03

T 2b Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant (GAP) à la traîne			
Espèces	Prises (kg) GAP	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	10	197	0,05
BET	4477	1214	3,69
BLT	381	346	1,10
COM	107	299	0,36
KAW	16065	681	23,59
SFA	1480	771	1,92
SKH	595	143	4,16
SKJ	49482	4985	9,93
WAH	23466	450	52,15
YFT	94907	5722	16,59

T 2c Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la palangrotte			
Espèces	Prises (kg) G18	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	12130	313	38,75
BET	10777	2567	4,20
BLT	910	594	1,53
BSH	16	776	0,02
COM	13	164	0,08
KAW	3488	525	6,64
SFA	493	1	492,59
SKH	812	175	4,64
SKJ	381948	7301	52,31
WAH	3156	4141	0,76
YFT	322220	8140	39,59

T 2d Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie (GAP) pêchant à la palangrotte			
Espèces	Prises (kg) (GAP)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	4925	801	6,15
BET	43853	7095	6,18
BLM	950	329	2,89
BLT	2912	2935	0,99
BSH	571	679	0,84
GUT	45	385	0,12
KAW	4007	2464	1,63
MLS	454	81	5,60
SFA	7805	3751	2,08
SKH	8057	2840	2,84
SKJ	129185	5297	24,39
YFT	330828	10450	31,66

T 2e Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations JAP pêchant à la traîne			
Espèces	Prises (kg) (GAP)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	8139	76	106
BET	32365	105	307
BLM	7	65	0
KAW	18729	88	212
SKJ	127728	177	720
WAH	6734	91	74
YFT	94146	173	544

Figure 1. Prises annuelles historiques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI pour la totalité de l'historique de la pêche/flottille. **[Obligatoire]**

CAPTURE PAR TYPE D'ENGIN 2011
(kg)

Engin	AUT	CAS	FIL	INC	LIG	PAL	PAN	PNL	TRA	Total 2011
Espèces										
YFT	1017		122	1311	1064	583610	1485	63941	1033660	1686210
SKJ	61		247	1540	1929	381589			2334074	2719440
BET			184	916	363	51828		5409	139804	198504
ALB				42	119	15717		4131	8190	28200
SWO						218051		969	8637	227656
BUM						636			412	1047
BLM						960			12516	13476
MLS						428			16	444
SFA				21	229	8076			5035	13362
LOT								1179	9	1188
KAW	110		148		2142	6756		3657	161935	174748
FRI	2077								3316	5393
BLT				574	17	3729		348	14869	19538
COM						14			1826	1840
GUT						44			24	68
WAH					182	11079		6802	124659	142722
BSH	264					485			153	902
SKH						8385			9855	18239
Total général	3530	0	701	4404	6045	1291385	1485	86437	3858990	5252977

AUT = Autre

LIG = Ligna à main légère

TRA = Ligne de traîne

CAS = Casier ou trappe

PAL = Palangrotte

FIL = Filet ou petite senne

PNL = Pêche de nuit avec lampe

PAN = Pêche nuit sans lampe

INC = Inconnu

Figure 2a. Carte de la répartition de l'effort de pêche, par type d'engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (année la plus récente, par ex. 2012). **[Obligatoire]**

Figure 2b. Carte de la répartition de l'effort de pêche, par type d'engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne des 5 dernières années par ex. 2008–2012). **[Obligatoire]**

Figure 3a. Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (année la plus récente par ex. 2012) [peut nécessiter une carte distincte pour chaque espèce]. **[Obligatoire]**

Figure 3b. Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne des 5 dernières années par ex. 2008–2012). **PECHERIE RECREATIVE [Obligatoire]**

La pêche sportive est presque inexistante.

4. ECOSYSTEMES ET PRISES ACCESSOIRES [Obligatoire]

Il n'existe pas de prise accessoires au niveau de la pêche artisanale

5.1 Requins [Obligatoire]

Le gouvernement a interdit la pêche au Requin Renard tout contre venant est passible d'une amende.

Tableau 3 : Nombre total et poids des requins, par espèce, conservés par la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, par ex. 2008–2012). [Obligatoire]

Tableau 4 : Nombre total de requins, par espèce, relâchés ou rejetés par la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, par ex. 2008–2012). Inclure l'état des animaux à la remise à l'eau, si possible. [Souhaitable]

5.2 Oiseaux marins [Obligatoire]

Aucune capture d'oiseau n'est observée au niveau de la pêche artisanale

5.3 Tortues marines [Obligatoire]

La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amende.

5.4 Autres espèces d'intérêt écologique (par ex. : mammifères marins, requins-baleines) [Souhaitable]

Aucune prise de mammifère marin n'est observée

Tableau 5. Captures annuelles observées des espèces d'intérêt particulier (oiseaux marins, tortues marines et mammifères marins), par engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, par ex. 2007–2011 ou pour la plus longue période possible) [Obligatoire]

5. SYSTEMES NATIONAUX DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES [essentiel]

Étant donné que notre pêcherie est artisanale nous avons donc plusieurs lieux de débarquement, les pêcheries de chaque île sont traitées séparément en définissant des macro-strates géographiques. Dans chacun des macro-strates géographiques, des sites primaires sont sélectionnés au sein desquels des enquêtes sur les sorties, les captures et un échantillonnage biométrique sont régulièrement effectuées. Chacun de ces sites, combiné avec le type d'unité de pêche et une période de temps constitue une strate au sein de laquelle un échantillonnage à plusieurs niveaux est effectué.

6.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord (y compris date de début et état de la mise en place)

Nous ne disposons de flottille utilisant des livres de bord

6.2. Système de surveillance des navires (y compris date de début et état de la mise en place)

En 2006 les Comores se sont doté d'un centre de surveillance et de contrôle de pêche donc de nouvelles dispositions ont été ajoutées dans les Accords, notamment des exigences en matière de transmission des données VMS pour renforcer les contrôles et suivie des activités de ces bateaux dans les eaux comoriennes. Au niveau national nous disposons de cinq embarcations non pontés qui disposent de balises de transmission de position. Ces embarcations pratiquent la pêche dans notre ZEE.

6.3. Programme d'observateurs (y compris date de début et état ; nombre d'observateurs, inclure le pourcentage de couverture par type d'engin)

Nous avons formé sept observateurs mais en l'absence de pêche industrielle au niveau National. Ils sont inactifs

Tableau 6. Couverture annuelle par les observateurs par opération, par ex. filage de palangre, calée de senne (pour les 5 années les plus récentes au minimum, par ex. 2008–2012 ou pour la plus longue période possible) **[Obligatoire]**

Figure 4. Carte de la répartition spatiale de la couverture par les observateurs. **[Obligatoire]**

6.4. Programme d'échantillonnage au port [y compris date de début et état de la mise en place]

Comme notre pêche est exclusivement artisanale nous effectuons un échantillonnage au niveau des sites de débarquements. Durant 2012 nous n'avons pas pu faire que six mois d'échantillonnage pour des raisons budgétaire.

Tableau 7. Nombre d'individus mesurés, par espèce et engin] **[Obligatoire]**

Albacore	Auxide	Bonitou	Espadon	Germon	Listao	Makaire bleu	Makaire noir	Marlin raye
17978	4	1694	47	301	53526	4	27	2

Patudo ou thon obèse	Requin peau-bleu	Thazard ponctue indo-pacifique	Thazard raye indo-pacifique	Thon mignon	Thonine orientale	Voilier indo-pacifique	wahoo(Acanthocybium solandri)
6540	116	2	10	3	1737	73	876

6.4. Débarquement/Transbordement [y compris date de début et état de la mise en place] **[Obligatoire]**

6. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHES [Souhaitable]

Pour l'instant nous n'avons pas de programme national de recherche car nous ne disposons pas de centre de recherche

Tableau 8. Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates.

Nom du projet	Période	Pays impliqués	Budget total	Origine des fonds	Objectifs	Brève description
Programme régional de marquage de thons	2009–2013	UE – France et Espagne		ED- DG FISH	Programme d'observateurs : collecte de données sur les prises accessoires	

7. MISE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE SCIENTIFIQUES ET DES RESOLUTIONS DE LA CTOI [Obligatoire]

Tableau 9. Répondre avec les progrès réalisés concernant les recommandations du CS et les Résolutions intéressant particulièrement le travail du Comité scientifique [A mettre à jour tous les ans afin d'inclure les récentes Mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission].

Tableau 9. Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2012.

Res. No.	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
05/05	Concernant la conservation des requins captures en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphe 1–12	
10/02	Statistiques exigibles des membres et partie coopérantes non-contractantes de la CTOI	Paragraphe 1–7	<i>Nous transmettons nos statistiques disponibles à la CTOI</i>
10/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières Rappel : La Résolution 12/06 remplacera la Résolution 10/06 le 1er juillet 2014.	Paragraphe 3–7	<i>Nous ne disposons pas de pêche palangrière</i>
11/04	Sur un programme régional d'observateurs	Paragraphe 9	<i>Sept observateurs formé mais sans activité faut d'absence d'une pêche industrielle.</i>
13/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 1–11	<i>Depuis février 2011 à l'aide de la CTOI et l'OFCF un système de collecte et de traitement des données (capture et effort de pêche) de la pêche artisanale est mis en place.</i>
12/04	Sur la conservation des tortues marines	Paragraphe 3, 4, 6–10	<i>La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amande</i>
12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des alopiidæ) captures par les pecheries dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 4–8	<i>Le Gouvernement a interdit la pêche des requin-renards</i>

8. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES [Obligatoire]